

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 11
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

Date de publication : 15 septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à dix-neuf heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Marie-France AULAS a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Fabrice THERVILLE, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à M. Fabrice THERVILLE, Mme Corinne MERLIN.

Absent(s) : MM. Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

Secrétaire de séance : Mme Virginie THIVENT.

Objet : 2023/0809/051 – *Raccordement de la parcelle C 668 au réseau de distribution d'électricité en souterrain.*

Monsieur le Maire expose une demande pour la parcelle C 668 située au lieu-dit « La Belouse » 71960 La Roche Vineuse, concernant un raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (55 mètres linéaires), transmise au SYDESL par ENEDIS-ARE.

Le coût des travaux est estimé par le SYDESL à 9 208.33 € HT soit 11 050 € TTC.

Le coût résiduel d'environ 5 525.00 € HT sera à la charge du pétitionnaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confirmer la demande de raccordement pour la parcelle C 668 ;
- Accepte l'engagement financier de M. et Mme CHÈNE pour la réalisation des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux et à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 14 septembre 2023,
Le Maire, Robert LUQUET